



[Accueil](#) / [Actualités](#) / [Extinction de l'éclairage public](#)

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Conformément à l'arrêté du Maire n°22.33 du 18 octobre 2022, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 5h00, tous les jours, à compter du 1er novembre 2022. Cette mesure est permanente.

[Arrêté n°22.33](#)

MAIRIE DE LA CELLE SUR MORIN

1 Rue d'en BAS
77515 LA CELLE SUR MORIN
01 64 04 70 65

[NOUS CONTACTER](#)

